

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **Article 1er : Réservation**

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger à l'Auberge de la Source de réserver à l'avance. La réservation ne sera confirmée qu'à partir du moment où l'aubergiste aura donné son accord.

Les séjours sont garantis uniquement par la réception d'un acompte de 50% du montant global de la durée de votre séjour et qui sera déduit de la facture finale au début du séjour convenu.

Les acomptes sont encaissés dès réception de votre réservation.

Ces acomptes peuvent être réglés par les moyens de paiement suivant :

- ✓ par One Shot Pay (service de paiement en ligne),
- ✓ par chèque bancaire (à l'ordre de l'Auberge de la Source),
- ✓ par virement bancaire,
- ✓ en espèces,
- ✓ par CB.

Le contrat d'hôtellerie est réputé conclu dès l'accord intervenu entre les parties. Les réservations effectuées sur notre site sont effectives après le débit des frais de réservation. En cas de rejet l'auberge pourra annuler cette réservation.

Le versement d'un acompte implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente donc l'acceptation du contrat (il n'est pas nécessaire de renvoyer celui-ci signé).

### **Article 2 : Paiement**

La prestation de logement est payable au plus tard le jour du départ. Pour les locations de longue durée (une semaine et plus), les notes doivent être réglées toutes les semaines.

Nous acceptons les moyens de paiement suivants :

- ✓ par One Shot Pay (service de paiement en ligne),
- ✓ par chèque bancaire (à l'ordre de l'Auberge de la source),
- ✓ par virement bancaire,
- ✓ en espèces,
- ✓ par CB,
- ✓ en chèque vacance classique.

Le tarif des chambres est établi à la journée, petit déjeuner inclus.

Le défaut de paiement entrainera l'expulsion immédiate du client sous réserve de poursuites judiciaires pour le règlement de son dû. En cas de contestation, la compétence sera attribuée à M. le Juge des référés du tribunal Civil de Montbrison.

Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir de carte bancaire valide, nous serions contraints de ne pas accéder à votre demande de location de chambre.

### **Article 3 : Taxe de séjour**

Au prix de votre séjour à l'Auberge de la Source s'ajoute une contribution pour le compte de Loire Forez agglomération. Cette contribution s'adresse aux touristes séjournant au moins une nuit sur le territoire : la taxe de séjour (articles L.2333-26 à L. 2333-46 du CGCT). Elle a été instituée sur le territoire de Loire Forez agglomération par délibération du 26 septembre 2017. La délibération du conseil communautaire du 25 juin 2024 fixe les tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2025.

La collecte de la taxe de séjour est confiée à l'office de tourisme Loire Forez. Cette taxe est fonction de la catégorie de l'hébergement et du nombre de personnes qui y séjournent. Elle est intégralement consacrée à des actions touristiques dont vous bénéficiez directement.

La taxe de séjour n'est jamais incluse dans le prix de la réservation. Elle est en vigueur dans la commune et payable sur place.

Le montant en vigueur en 2025 pour tout hébergement en attente de classement ou sans classement est de 5% par personne et par nuitée du tarif de la chambre hors taxe et hors services avec un maximum de 5,40€/pers.

Sont exonérés de taxe de séjour sur présentation d'un justificatif :

- les enfants de moins de 18 ans,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employé dans la commune,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 5 €.

#### **Article 4 : Annulation / modification de réservation et engagement**

Si l'annulation intervient :

- Plus de 30 jours avant le début de votre séjour, les acomptes sont remboursés avec une déduction de 10 euros de frais de dossier.
- Moins de 30 jours avant le début du séjour, les acomptes restent acquis aux exploitants de l'Auberge de la Source.
- Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu du début du séjour, les propriétaires des lieux peuvent disposer de leurs chambres. Les acomptes restent acquis aux propriétaires des lieux qui réclamera et/ou prélèvera le solde du prix de la location ou du séjour si la location ou le séjour reste vacant suite à la non présentation.
- En cas de séjour / location écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis aux propriétaires des lieux sauf accord du propriétaire.

En cas d'annulation d'une réservation du fait des exploitants de l'Auberge de la Source, ceux-ci s'engagent à informer le client de l'annulation de sa réservation par tout moyen et à rembourser les acomptes et la caution versés par le client sous 8 jours.

Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement. Toute location commencée est due en entier.

En cas de réservation « non remboursable » le montant intégral du séjour est prélevé au moment de la réservation. Ce tarif préférentiel de réservation est non modifiable, non annulable et non échangeable.

NB. L'aubergiste a la possibilité de relouer une chambre sans délai dans les conditions suivantes: Annulation par le client.

#### **Article 5 : Accès aux chambres, départ et arrivée**

Toute personne désireuse de loger à l'auberge est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

A son arrivée, sauf accord de l'aubergiste, le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 16h30. La location à la nuit cesse à 10h00 (jusqu'à 12h00 avec un supplément de 15 euros), quelle que soit l'heure d'arrivée du client.

Au moment de son départ, le client doit remettre la clé de sa chambre. En cas de perte ou de non-retour de la clé de la chambre à la fin du séjour, cette dernière sera facturée au client au tarif de 40€.

Il est formellement interdit au client d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'auberge : il doit en avvertir l'aubergiste s'il s'aperçoit d'une méprise et le renvoyer, sinon il lui sera facturé.

## **Article 6 : Enfants et lits d'appoint**

Le nombre maximum de lit bébé en chambre est égal à 2, ce dernier est facturé 7€ l'unité.

Nous ne disposons pas de lits d'appoint pour adulte.

## **Article 7 : Animaux domestiques**

Les animaux de compagnie sont admis dans l'auberge avec un supplément de 10€/nuit/animal et une surfacturation de 200€ sera demandée en cas de dégradation. Ils ne doivent pas monter sur les lits. Au restaurant les chiens seront tenus en laisse et ne doivent pas errer dans l'établissement.

Les chiens guides d'aveugles sont admis gratuitement avec accord préalable de l'aubergiste.

Un animal de compagnie est sous la responsabilité du locataire de la chambre. Il est interdit de le laisser sans surveillance dans la chambre.

## **Article 8 : Groupe**

Une réservation est considérée comme de groupe à partir de 4 chambres réservées. Un acompte de 50% du montant total de la réservation sera demandé au moment de la réservation pour confirmer le groupe. Si une annulation intervient :

- Plus de 30 jours avant le début de votre séjour, les acomptes sont remboursés avec une déduction de 10 euros de frais de dossier.
- Moins de 30 jours avant le début du séjour, les acomptes restent acquis aux exploitants de l'Auberge de la Source.

## **Article 9 : Dégradation**

Le client doit user de la chose louée en bon père de famille.

Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'auberge tout manquement.

En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, l'auberge se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client, le montant des compensations sera facturée au client.

L'auberge peut exiger en cas de dégradation volontaire ou involontaire de matériels, objets, meubles appartenant à l'auberge le remboursement intégral avec une pénalité et dommages de 1000€ à 2000€.

L'auberge peut exiger en cas d'inondation ou dégâts des eaux, volontaire ou involontaire, le remboursement intégral des dégâts causés. En cas de dégâts dans d'autres chambres le remboursement des nuitées des autres clients sera exigé.

L'auberge peut exiger un forfait de ménage supplémentaire si la chambre est laissée dans un état qui sera jugé non convenable à hauteur de 15 €/chambre.

De manière générale le client devra régler les dommages causés directement à l'auberge. Il peut faire appel à son assurance (s'il souhaite se faire rembourser) pour tous les dommages volontaires ou involontaires qu'il causera pendant son séjour. **Toutes nos chambres sont non-fumeurs. L'auberge se réserve le droit de réclamer le montant d'une nuitée supplémentaire pour des frais de nettoyage supplémentaires au client qui fumerait dans sa chambre.**

En cas de non-respect du règlement intérieur de l'auberge (lire le règlement intérieur) le client sera invité à quitter l'auberge sans pouvoir exiger aucun remboursement. L'auberge se réserve le droit de prélever le montant des consommations non déclarées au départ ainsi que les dégâts en chambre. L'auberge n'aura aucune obligation quand à prévenir le client mais peut lui fournir sur demande une facture.

## **Article 10: Réclamation**

Toute réclamation sur la qualité des prestations fournies doit être présentée à l'aubergiste sur-le-champ.

## **Article 11: Affaires oubliées**

En cas d'oubli d'effet personnel le client peut demander le renvoi de ses affaires par colis ou courrier, celui-ci se fera obligatoirement avec un suivi et assurance pour les objets de valeur. L'envoi sera effectué après l'acquittement par le client des frais d'expédition.

Dans le cas contraire les objets pourront être vendus dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1896.

## **Article 12 : Médiation à la consommation**

Le Client est informé par l'auberge de la possibilité de recourir, en cas de contestation relative aux présentes Conditions Générales, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, dans les conditions prévues au Titre Ier du Livre VI du Code de la consommation.

## **Article 13 : Acceptation du règlement et conditions générales de vente**

Le règlement intérieur de l'auberge s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'Auberge. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

## **LIRE LE REGLEMENT INTERIEUR**

## **Article 14: Litiges**

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)
- Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine - 75001 PARIS

**EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, L'AUBERGISTE SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ETABLISSEMENT DANS L'INSTANT ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITE.**